

8^{ème} FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT METRAGE DE LILLE
8th International Short Film Festival of Lille
Octobre / October 2009

Rencontres Audiovisuelles
BP 1295
59014 Lille Cedex



Tél.: +33 (0) 20 53 24 84
Fax: +33 (0) 20 53 26 76

www.rencontres-audiovisuelles.org

Contact compétitions: compet@rencontres-audiovisuelles.org

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A retourner complété et signé avant la date limite

DATE LIMITE: 22 juin 2009

Pièces à joindre:

- DVD ou VHS (non retournée)
- Texte original des dialogues
- Liste des sous-titres

ATTENTION: si votre film est sélectionné, ce formulaire sera utilisé pour la rédaction du catalogue du Festival. Veuillez le remplir avec soin.

Les comités de sélection étant différents pour les 3 sections, la copie VHS/DVD ne peut contenir plusieurs films à moins que ceux-ci n'appartiennent à la même section de compétition.

REGISTRATION FORM

To be returned filled in and signed before the deadline

DEADLINE: June, 22nd, 2009

Documents required:

- DVD or VHS (not returned)
- Original dialogue list
- List of subtitles

ATTENTION: if your film is selected, the information given in this form will be used to prepare the Festival catalogue. Please fill it in carefully.

Because of 3 different committee selections, the videotape/ DVD may contain several films only if they are presented for the same section.

Informations sur le film :

Titre original du film/ Original title :

Titre en français / French title :

Titre en anglais / English title :

Catégorie du film / Film Category :

Sections officielles / Official sections :

- Compétition Fiction / Fiction competition
- Compétition Animation / Animation competition
- Compétition Expérimentale / Experimental competition
- Compétition Vidéoclips / Music vidéo competition

Sections parallèles / Parallel sections (L'inscription dans l'une de ces sections peut s'additionner à l'une des compétitions officielles / The registration in one of the sections below can be added to the official competition) :

- Compétition « Très courts » / « Very shorts » competition
Diffusés dans le métro - Moins de 4min /
Screened in the underground - Less than 4min (* cf article 6)

Durée / Timing :

Mois et année d'achèvement du film / Month and year of completion :

Ce film est / This film is :

un premier film / a first film

un film d'école / a school film

Format de réalisation / Shooting Format :

35mm S16mm 16mm DV

Beta SP Autre / Other:

Format de diffusion / Broadcasting Format (DIGIT BETA ARE NOT ACCEPTED) :

35mm 1,37 35mm 1,66 35mm 1,85 35mm scope 16mm
 DV Beta SP DVD autre / Other :

Pour les films diffusés en vidéo / For the films broadcasted in video :

PAL NTSC

Copie sous-titrée / Subtitled print :

oui / yes non / no
 français / French anglais / English autre / Other :

Le film a-t-il un Numéro de Visa CNC / Does the film have CNC visa number ?

non / no oui / yes, N° :

Synopsis :

.....
.....
.....
.....

Budget en liquidités / Budget in money :

Valeurs des aides en nature / Value of in-kind help :

Réalisateur / director :

Nationalité / Nationality :

Age :

amateur semi-pro professionnel

téléphone / phone : fax :

e-mail : web :

adresse / address :

code postal / post code : pays / country :

Producteur / Production :

Nationalité de la production / Country of production :

téléphone / phone : fax :

e-mail : web :

adresse / address :

code postal / post code : pays / country :

Contact copie / for the print :

producteur / producer réalisateur / director

agence du court métrage (France)

autre / other :

J'autorise la diffusion d'un extrait de moins de 3mn sur des chaînes de télévision, internet ou moniteur vidéo pour la promotion du festival.

I authorise the broadcasting of an extract of less than 3mn, on television, internet, or video monitor for the promotion of the festival.

Oui Non

J'autorise l'utilisation de la copie de preview dans le cadre d'une vidéothèque, lors du festival et tout au long de l'année en consultation à l'Hybride, structure associative permanente associée aux Rencontres Audiovisuelles (bureaux et lieux similaires). Cette preview sera accessible et consultable sur place par les adhérents de l'association.

I authorise the use of the preview copy in the framework of a video library, during the festival and in consultation at l'Hybride, an associative structure related to the Rencontres Audiovisuelles (same worksites). This preview copy will be available for consultation on site by the association members.

Oui Non

N.B : les Rencontres Audiovisuelles conservent l'intégralité des previews pour une utilisation post-festival à des fins de documentation interne. L'association ne s'autorise pas à diffuser les films publiquement sans l'autorisation préalable des ayants droits.

Les Rencontres Audiovisuelles keep whole previews prints for a post-festival utilisation and for internal documentation. The association won't screen any film without prior consultation of owners.

J'accepte que le film soit diffusé à titre gracieux dans le cadre spécifique d'une projection vidéo en médiathèque dans un but d'éducation à l'image. Nous vous recontacterons pour vous signaler l'événement en question.

I accept the screening of the film free of charge in the specific framework of a video screening in a media library with a purpose of education to image. We will contact you again to give you more details on the event.

Oui Non

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du festival et d'en accepter toutes les conditions.

I certify that I understand all the rules of the festival, and accept all the conditions.

Lu et approuvé
Read and approved

Lu et approuvé
Read and approved

Date et signature
Réalisateur / director

Date et signature
producteur / producer

REGLEMENT DES COMPETITIONS

ART 1 : La compétition est organisée dans le cadre du 8^{ème} Festival International du Court Métrage, organisé par les Rencontres Audiovisuelles.

ART 2 : L'inscription aux compétitions est entièrement gratuite.

Les participants devront envoyer le coupon d'inscription (signé) ainsi que les pièces demandées sur celui ci avant le 14 JUILLET 2008, à l'adresse suivante :

Rencontres Audiovisuelles
BP 1295
59014 LILLE Cedex

ART 3 : .Ne sont acceptés que les films achevés en 2007/ 2008. Tous les formats sont acceptés (vidéo, pellicule). La durée limite est de 30 minutes générique compris, 4 minutes générique compris pour la sélection des Très Courts.

ART 4 : Plusieurs compétitions sont ouvertes : animation, expérimental, fiction et vidéoclips ainsi qu'une compétition parallèle « très courts » de moins de 4 minutes tous genres confondus.

ART 5 : Chaque compétition est dotée de prix en nature (17 000 € au total en 2007). Les films non retenus pour les compétitions pourront être programmés dans le panorama.

ART 6 : Les films retenus dans la sélection des « très courts » seront diffusés sur moniteur vidéo dans des lieux publics de la Métropole lilloise pendant et avant le festival et en salle durant la semaine du festival, et un prix du public seront attribués. Un film de moins de 4 minutes peut être présenté simultanément dans la section « très courts » et une section officielle.

ART 7 : En cas de sélection, le réalisateur devra faire parvenir une copie de diffusion dans les meilleurs délais, selon son choix en pellicule ou en vidéo (beta SP, dvcam, digitbeta). Il est souhaitable qu'un dub vidéo accompagne les films en pellicule. Le transport de la copie est à la charge du réalisateur pour l'aller et du festival pour le retour. Les réalisateurs sélectionnés autorisent le festival à utiliser un extrait de moins de 3 minutes de leur film pour les besoins de la communication.

ART 8 : Le palmarès sera annoncé lors de la soirée de clôture. Les lauréats autorisent à titre gracieux l'association MAP/Rencontres Audiovisuelles à diffuser le film primé pour d'éventuelles cartes blanches offertes aux Rencontres Audiovisuelles sous la mention « Palmarès des Rencontres Audiovisuelles ».

ART 9 : Selon le budget, les organisateurs offrent une à deux nuits d'hôtel aux réalisateurs retenus en compétition ainsi que 5 accréditations aux membres de l'équipe.

ART 10 : La présentation d'un film vaut acceptation de ce règlement.

COMPETITIONS' REGULATION

Art 1 : Competitions are organized in the framework of the 8th edition of International short film Festival, organized by Les Rencontres Audiovisuelles.

Art 2 : Submission to competitions is free.

The participants must send the entry form (signed) and all documents required before the 14th of July 2008 to the following address :

Rencontres Audiovisuelles
BP 1295
59014 LILLE Cedex
France

Art 3 : Only films achieved in 2007/2008 are accepted . No restriction for format and theme. The length is limited at less than 30 minutes (titles included) and 4 minutes (titles included) for the Very Short category.

Art 4 : 4 short films competitions are running for : experimental, fiction, animation and musicvideo. The Very Short section is a parallel category dedicated to films which are less than 4 minutes.

Art 5 : Each competition has prizes in kind (17,000 Euros in 2007).The films which are not selected in competition may be shown in panorama.

Art 6 : The shorts selected for the Very Short's competition will be shown on video in underground stations and universities of Lille after and before the festival. One audience prize will be granted.. A less than 4 minutes'film can compete simultaneously to selection (Very Short and official sections).

Art 7 : In case of selection, filmmaker has to send a copy of the film as soon as possible, without format restriction (print, video, Dvcam, Beta SP...) The transporting is taken in charge by the filmmaker for sending the copy to the festival ; the Festival takes in charge sending it back. Selected filmmakers allow the festival to use less than 3min of their film for communication needs.When screening format is 35mm or 16mm a video dub is well-appreciated.

Art 8 : Filmmakers of awarded films give the broadcasting rights for hommages given to the Rencontres Audiovisuelles as «Palmarès of Rencontres Audiovisuelles ».

Art 9 : Depending on our budget and partners, the association will try to offer 1 or 2 nights for filmmakers selected in competitions as well as an accreditation for the filmmaker and his team

Art 10 : A film's submission means acceptance of this regulation.